



Assemblée générale ordinaire
Aytré Retraite Sportive
17 mars 2022

Ouverture la séance.

Au nom du conseil d'administration, le président souhaite la bienvenue à tous.

Après pointage de la feuille de présence, 93 adhérents sont présents et 14 représentés (pouvoirs). Le quorum est atteint, puisqu'il nous faut 1/4 des licenciés, soit pour 241 adhérents, 60 voix. L'assemblée générale peut commencer.

Nous sommes heureux de recevoir M Alain MORLIER, 2eme adjoint et M. Thierry LAMBERT, conseiller délégué aux sports, représentant la mairie d'AYTRE.

Madame LIGONNIERE, maire de Périgny, prise par d'autres obligations s'est excusée.

Sont également parmi nous, Gerard MICHOLET et Gilles DORET, co-présidents de l'ARSA.

Marine DAVID, toute nouvelle présidente du CLASS, s'est excusée.

Le CODERS est représenté par sa présidente, Françoise BEZIER.

Rapport moral et d'activités, présenté par Bernard

Pour commencer, je veux, en votre nom, remercier chaleureusement, deux personnes qui quittent le CA, après 2 mandats, Christine MESSIFET, présidente et trésorière, et Claudine GUILLET.

Présentation du conseil d'administration, Françoise BEZIER, secrétaire, Daniel PIZZALLA, trésorier, Marie-Jo BOUDON, Marie-Pierre DANÉY, Marie-Paule DELAGE, Dominique GOURAT.

Un petit aparté, pour l'une d'entre elles, qui saisit, envoie, appelle et rappelle encore quand il manque un document, notre cantinière de la randonnée, elle a eu la médaille du bénévolat de la jeunesse et du sport, je parle bien sûr de Marie-Pierre Daney.

Pour rappel ou information, Qu'est-ce que l'ARS, c'est un club né en 2010, qui permet de pratiquer 18 activités, du dimanche après-midi au samedi soir, un CA de 10 membres et une équipe de 18 animateurs confirmés et 7 en cours de formation.

Notre club, aujourd'hui est fort de 241 adhérents. Nous étions 216 l'an dernier, soit 25 de plus. Nous comptons 47 nouveaux adhérents, 45 non-renouvellement et 24 personnes sont revenues après une pause d'une année. Pour rappel nous étions 272 lors de la saison 2019-2020.

La proportion est constante de 65 % de femmes et 35% d'hommes. Si on enlève nos 41 couples, elle passe à 73% de femmes et 27% d'hommes.

Nous couvrons 24 communes, Aytré 130 personnes soit 54 %, La Rochelle 55 soit 23% et Angoulins 15 soit 6%, enfin 41 soit 16 % de nos adhérents viennent de 21 communes alentour.

Activités

Peu de festivités en 2021, avec les jauges.

L'assemblée générale en présentiel, le 2 juillet 2021.

Un après-midi retrouvailles, début septembre, pour la signature des licences, ce fut joyeux et bien perçu. Nous recommencerons.

Le repas de Noël, au casino de Châtelailon, le 7 décembre 2021.

Une journée animateurs, organisé par le CODERS, à Boyardville, avec les autres clubs du département.

Le CA s'est réuni 5 fois, et nous avons eu une réunion « animateurs », en avril.

Peu de formation, 2 FCB, 3 M1, 1 M2 marche nordique, 5 PSC1.

Nous envisageons une journée de fin de saison.

Approbation du rapport moral et d'activités

Votants : 107 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 107

La résolution est adoptée

Internet

Le rythme est pris à présent.

Demande est faite à tous ceux qui veulent mettre des informations, de ne pas hésiter à le faire savoir, et surtout aux animateurs de communiquer sur leur planning de sorties et concours.

Rapport financier présenté par le trésorier Daniel PIZZALLA

Le solde du compte courant au 31/12/2021 est de 1 927.87 €

Le solde sur livret au 31/12/2021 est de 14 783.93 €

Parole est donnée à Françoise BRIOU GARNIER et Nicolle RENAUDET, vérificatrices aux comptes.

Vote des résolutions

1- L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier et le rapport des vérificateurs aux comptes, les approuve et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Votants : 107 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 107

La résolution est adoptée.

2- Les vérificateurs sont élus pour 2 ans, je vous demande de confirmer la seconde année de Françoise BRIOU-GARNIER et Nicolle RENAUDET.

Votants : 107 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 107

La résolution est adoptée.

3- Tarif d'adhésion saison 2022-2023.

La part fixe FFRS est de 20 €, celle du CODERS est de 6 €, soit 26 € par licence. Une augmentation de la FFRS est envisagée pour la saison prochaine.

Le CA propose de maintenir la cotisation à 48 € pour cette année

Votants : 107 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 107

La résolution est adoptée.

4- Tarif d'adhésion pour les animateurs.

Être animateur bénévole, c'est encadrer, préparer et animer vos séances. C'est une formation de base, FCB, 2 jours, une gestion de groupe, M1, 3 jours et une spécialisation, M2, minimum 5 jours complétée par une formation aux premiers secours, PSC1, 1 jour tous les 4 ans.

Pour information, le total estimé des heures est de 3055 heures, soit avec un SMIC brut de 10,57€, cela fait un montant de 32 291€, ramené au 241 adhérents, 134 €.

Le CA propose que les animateurs ne payent que la part fédérale, soit 26€.

Nous proposons la cotisation à 26 € pour les animateurs.

Votants : 107 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 107

La résolution est adoptée.

5- Tarif d'adhésion pour la demi-saison 2022-2023, du 1 mars au 31 août

Nous proposons une cotisation à 37 €, soit 26€ de part fixe fédérale et 11€, 1/2 part ARS

Votants : 107 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 107

La résolution est adoptée.

6- Tarif d'adhésion pour la carte découverte. Celle-ci valable 3 mois, non renouvelable permet d'être couvert par l'assurance de la FFRS, pendant la période concernée. Cette carte ne permet pas de bénéficier des tarifs ARS, pour les manifestations organisées par le club.

Nous proposons une cotisation à 16 €

Votants : 107 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 107

La résolution est adoptée.

7- Tarif pour les adhérents des autres clubs du CODERS pratiquant une activité à L'ARS

Suite à une réunion au CODERS, avec les autres clubs du secteur, nous adoptons un tarif commun de 8 €, pour la pratique d'une autre activité dans un autre club, dans un sens et dans l'autre.

Le club refusera un adhérent si l'activité est pratiquée dans son club d'origine.

Les futurs postulants de ces clubs, seront placés en liste d'attente pour les disciplines surchargées.

Ces licenciés extérieurs ne bénéficieront pas des tarifs ARS, pour nos différentes animations organisées par le club.

Votants : 107 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 107

La résolution est adoptée.

8- Candidats au Conseil d'administration : Bernard MATHY, pour renouvellement, Dominique FOREST, Thierry GUILLET et Yvon LEVENEZ
Je vous propose de voter à main levée.

Bernard MATHY :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 107
Dominique FOREST :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 107
Thierry GUILLET :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 107
Yvon LEVENEZ :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 107

Bienvenue à nos nouveaux membres, et merci pour votre confiance.

Activités

Toutes nos activités ont trouvé un point de chute, il y a eu des évolutions.

Bernard se retourne et remercie Monsieur MORLIER, qui a déjà fait beaucoup pour nous, pour lui demander un planning horaire et d'occupation de salles au plus tôt, pour nos dossiers d'inscription. Adapter les horaires et les salles en cours de saison est pénalisant et perturbant.

Nous avons pu reprendre à partir de septembre, selon les mesures sanitaires. Le parc Jean Macé, et le soleil a permis la pratique du Taïchi et de la gym, en extérieur.

Le swin-golf se poursuit, au parc Jean Macé, les curieux sont toujours nombreux, Nous espérons un retour au lac.

Grosse satisfaction pour nos tireurs à l'arc, le club a signé une convention avec la mairie de Périgny, ils bénéficient à présent d'une superbe salle dédiée à cette activité.

Nous avons lancé l'Activ'mémoire.

Enfin, je reprends mon leitmotiv annuel, mensuel, hebdomadaire, nous avons besoin de nouveaux animateurs, c'est le cœur, le sang de notre club, ce sont eux qui font que ce club est vivant, aimé, apprécié, rejoignez-nous

Licence

Nous conservons le paiement par chèque et virement.

Attention, seuls les gens qui fourniront une enveloppe timbrée, auront leur licence papier. Bien sûr, tout le monde sera enregistré auprès de la FFRS,

Le CA va réfléchir à une feuille d'inscription différente, plus simple, plus lisible, plus concise. Il faudra retourner également la feuille assurance fournie, ainsi que le questionnaire santé, pour les certificats inférieurs à 3 ans, ou fournir un nouveau certificat médical.

Nous vous demandons également de ne renseigner que les disciplines pratiquées régulièrement.

Les fichiers sont fournis aux animateurs, c'est plus facile pour eux d'avoir la liste juste.

Nous vous confirmons, que toutes les autres activités vous sont offertes dans la limite des places disponibles pour certaines. Si vous voulez marcher, pétanquer, gymner c'est possible en cours de saison pour essai.

Nous pouvons saisir à partir du premier août, si vous pouvez faire votre inscription avant le premier septembre c'est autant de surcharge en moins pour Marie Pierre.

La demande surtout faite aux animateurs d'être licenciés au 1 septembre.

Logo

L'an dernier nous avons adopté de nouveaux statuts, un règlement intérieur, le club évolue. Le CA propose un concours pour adopter un nouveau logo, un nouveau graphisme, laissez libre cours à votre imagination.

Le choix sera fait par le CA, et le résultat sera donné lors de notre sortie de fin d'année. Le ou la gagnante se verra offrir son adhésion pour la prochaine saison.

Questions diverses : sans

Bernard laisse la parole à M. MORLIER

Bernard laisse la parole à Françoise, présidente du CODERS

Bernard remercie tous les participants et les invite à partager le pot de l'amitié.

Assemblée Générale close à 16h30

Le président : Bernard Mathy